

Aménager un espace public

aides & accompagnements



EDITION 01 # 2018

AMÉLIORER L'ACCUEIL, FACILITER LA CONVIVIALITÉ, VALORISER LE PATRIMOINE... LES BONNES RAISONS DE PRENDRE SOIN D'UN ESPACE PUBLIC SONT MULTIPLES ET LES MOYENS DE MISE EN OEUVRE EXISTENT. VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS UNE LISTE NON EXHAUSTIVE DES AIDES PUBLIQUES ET DES ACCOMPAGNEMENTS À VOTRE PORTÉE.

pour **REQUALIFIER UNE ENTRÉE DE VILLAGE, UN POINT NOIR PAYSAGER*, UNE ZONE D'ACCUEIL TOURISTIQUE** DÉGRADÉE** demandez **L'aide à la requalification paysagère des espaces publics** du Parc naturel régional

Attribuée sous forme d'un appel à candidature ouvert chaque année auprès des collectivités du Parc naturel régional (communes, communautés de communes, syndicats mixtes ou régies communales).

Elle donne accès à :

- une aide à la conception des aménagements de requalification paysagère,
- un accompagnement à la mise en oeuvre de petits travaux (choix des entreprises et suivi),
- une prise en charge financière d'une partie des travaux de fournitures et de réalisation.

Quels travaux ?

Espaces verts, petites constructions en pierre sèche, mobilier d'extérieur, signalétique, cheminements...

Montant de la prise en charge financière : 60% maximum du montant total des travaux T.T.C, avec un plafond de l'aide de 10 000€ T.T.C maximum

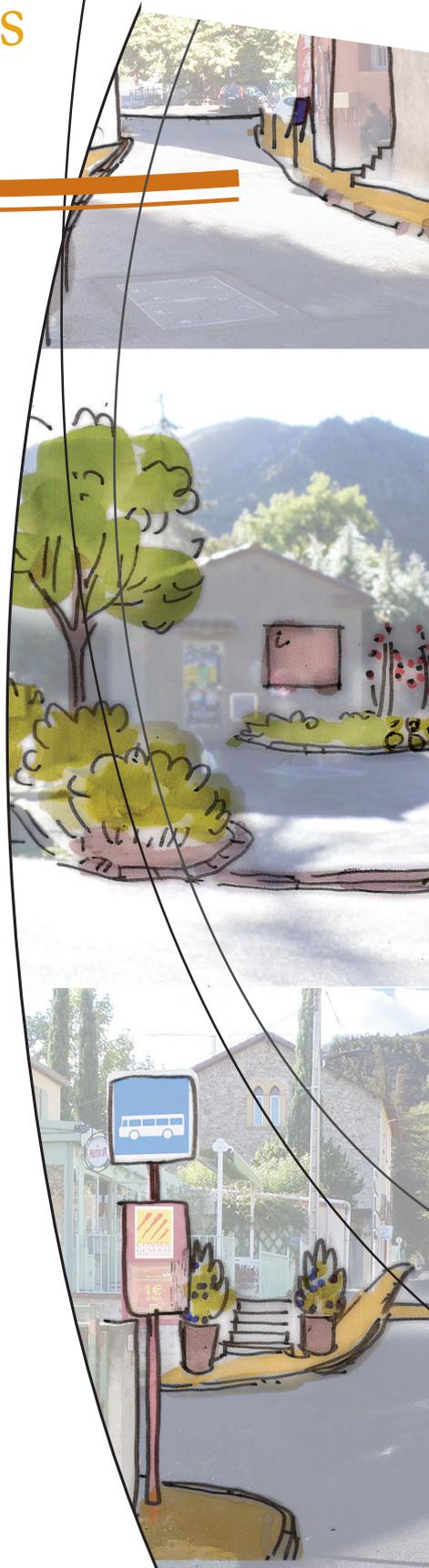
Durée de réalisation maximum des projets : 18 mois

Conditions d'aide : projets situés sur les espaces publics, respect des préconisations techniques du Pnr, convention établie avec le Pnr

Contact : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes • 04 68 04 97 60 • contact@pnrpc.fr

*abords des carrières, des zones de dépôts de véhicules et de matériaux, des friches urbaines ou touristiques, des bâtiments agricoles, artisanaux ou publics désaffectés ou dégradés

**abords des gares du Train jaune, zones d'accueil des stations de ski, sites UNESCO...





pour **AMÉNAGER UN CŒUR DE VILLAGE**

demandez le soutien à l'aménagement des espaces publics de la Région Occitanie

Attribuée sur dossier de candidature ouvert aux communes de moins de 3 000 habitants

Elle donne accès à une subvention des projets d'aménagements urbains et paysagers : études de maîtrise d'œuvre et investissement des espaces publics.

Quels travaux ?

Requalification de centres anciens, centre-villes, entrées de villages, cheminements doux, hors revêtements de voirie, réseaux secs et humides.

Montant de la prise en charge financière : 100 000€. Taux maximum d'intervention : 25% des dépenses éligibles (soit une assiette de 400 000€ max). Aides majorées pour les communes engagées dans un contrat « Bourg-centre ».

Contact : Région Occitanie • pierre.pageau@laregion.fr • karine.plantier@laregion.fr

demandez l'**AIT** du Département des Pyrénées-Orientales

Attribuée sur dossier de candidature ouvert aux communes de moins de 3 000 habitants

Elle donne accès à une enveloppe propre à chaque commune

Quels travaux ?

Equipements et aménagements

Contacts : Département des Pyrénées-Orientales • fatima.jebbari@cg66.fr

pour **STRUCTURER ET DÉFINIR UN PROJET**

contactez le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 66)**

Il vous aide à définir les attendus, les objectifs et les contraintes d'un projet de requalification ou de création d'un espace public (programme d'aménagement)

Montant :

Contact : CAUE66 • administration@caue66.fr

pour **RÉALISER DES ÉQUIPEMENTS POUR L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

demandez le **Fond LEADER**

de l'Europe géré par le Groupe d'action locale Terres romanes en pays catalan

Attribuée sur dossier de candidature ouvert aux collectivités des communautés de communes Pyrénées catalanes, Pyrénées Cerdagne et Conflent Canigó.

Elle donne accès à des aides pour financer :

Etudes, prestations, animations, petit investissement, honoraires, outils de communication, coûts de personnel et frais de missions associés à l'action.

Quels travaux ?

Signalétique d'interprétation ou patrimoniale, itinéraires de mobilité douce, aménagements paysagers des sites touristiques ou des pôles économiques...

Montant de la prise en charge financière : Plafond maximum d'aide publique : 80% - Autofinancement minimum : 20% - Montant maximum de l'aide européenne : 40 000 € et minimal : 2 500 €.

Contact : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes • sylvian.dever@parc-pyrenees-catalanes.fr • anthony.yard@parc-pyrenees-catalanes.fr

pour **RESTAURER LE PETIT PATRIMOINE**

contactez la **Fondation du Patrimoine**

Attribuée sur dossier de candidature ouvert à

Elle donne accès à des aides pour financer :

Etudes et travaux

Quels travaux ?

Restauration d'éléments de patrimoine non protégés

Montant de la prise en charge financière : Plafond subventionnable : 20% maximum + 20% Département des Pyrénées-Orientales selon souscriptions.

Contact : ? •

pour connaître **D'AUTRES DISPOSITIFS**

les dispositifs **de l'Etat (FNADT, DETR)**

Dispositifs votés chaque année

Contact : services de la préfecture et sous-préfecture •

les dispositifs **de l'Europe (FEDER Pyrénées, FEDER Région...)**

Contact : <http://www.europe-en-occitanie.eu>

